



Notaire BABUSIAUX à Binche

**Liste des documents à transmettre à l'étude
pour la préparation d'une déclaration de succession**

1. Acte de décès du défunt.
2. Son livret de mariage.
3. Son contrat de mariage, donation entre époux, testament.
4. Carte d'identité, Livret, contrat de mariage des héritiers, adresse et profession.
5. Titre de propriété des immeubles.
6. Police d'assurance incendie concernant le mobilier.
7. Police d'assurance-vie
8. Comptes en banque – coffre - placements.
9. Type et marque de la voiture.
10. Factures des frais funéraires et de dernière maladie.
11. Crédit hypothécaire, financements, prêts à tempéraments en cours.
12. Toutes factures relatives à des frais dus avant le décès et payées après le décès (téléphone, GSM, facture de gaz, d'eau et d'électricité, taxes, impôt foncier, ...).

**Pour tout renseignement ou toute question, n'hésitez pas à prendre contact avec le
notaire ou son collaborateur en charge de votre dossier**

(voir coordonnées sur www.notairebabusiaux.be)

Pour débloquer les avoirs bancaires : lorsqu'il n'existe pas de testament ni de contrat de mariage, vous pouvez directement demander un certificat d'hérédité au bureau fiscal des successions (gratuit) et le remettre vous-même à la banque. Si le défunt était domicilié à Binche : BUREAU DES SUCCESSIONS DE CHARLEROI 2, Rue Jean Monnet, 14 6000 CHARLEROI Tél. : 0257/840.50